

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPLAIN, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 8 avril.

Hier soir, nous avons eu, salle Favé, un grand meeting anarchiste pour protester contre l'arrestation de MM. Roche et Duc-Querey. Le citoyen Rochefort présidait, flanqué de la fameuse citoyenne Séverine Guehard (qui est désormais une des colonnes de l'anarchie en France), des citoyens municipaux Chabert et Vaillant, des citoyens journalistes Vaughan, Deville, Jules Guesde, Lafargue, et des citoyens orateurs Fournière, Brissac et Pouchet.

L'assemblée comptait environ trois mille personnes. C'était un de ces publics qu'on est habitué à voir protester contre toute espèce de ministère et toute espèce de gouvernement. Dès l'entrée de M. Rochefort, on comprit que la séance serait chaude, c'est-à-dire que les motions les plus violentes et les plus insensées seraient votées sans la moindre apparence d'hésitation. Le directeur de l'*Intransigeant*, le député démissionnaire de Paris, qui n'est pas si bête que d'aller de sa personne à Decazeville, a été accueilli par une formidable volée d'applaudissements. Puis on s'est mis sans retard à la besogne.

Tout d'abord M. Rochefort, élevé à la présidence, a donné lecture des lettres d'adhésion et des lettres d'excuses parvenues aux organisateurs du meeting. D'un certain nombre d'arrondissements de Paris et d'une ou deux villes de province, divers clubs et comités ardemment révolutionnaires ont envoyé des adhésions fortement motivées contre le gouvernement. En outre, divers députés ont aussi télégraphié ou écrit pour s'associer au but du meeting. Tous les députés ouvriers pour le moment réunis à Decazeville, c'est-à-dire les citoyens Basly, Camélinat, Antide Boyer et Clovis Hugues manifestent ainsi à distance. A leurs noms M. Rochefort ajoute le nom de M. Michelin, l'incorruptible ex-président du conseil municipal et député de Paris, lequel est de cœur et d'âme avec les mineurs de Decazeville contre le gouvernement et contre la Compagnie de Léon Say.

Je vous fais grâce de l'analyse des discours. M. Rochefort a commencé; il a été suivi par les citoyens Vaillant, Andrieux (qu'il ne faut pas confondre avec l'ex-préfet de police), Chabert, Chauvière, Lafargue, Guesde, Pouchet et Fournière. Tous ces éminents amis et défenseurs du peuple ont été plus violents, plus "anarchistes" les uns que les autres. Finalement les résolutions les plus ardentes ont été proposées et enlevées à l'unanimité.

La première, développée par M. Susini, demande la mise en liberté immédiate des citoyens Jules Roche et Duc-Querey, et l'expropriation de la Compagnie de Decazeville.

La seconde, appuyée par M. Jules Guesde, est encore plus vive. Elle fait allusion carrément à "l'exécution de Watrin," proteste contre une double arrestation qui "dépasse toutes les infamies bonapartistes et

versailles", dénonce la "lâcheté de la République actuelle", et finalement "fait appel à la justice et à l'énergie du peuple pour "revancher" les siens et pour la libération de la France et de la République" (sic).

Vous voyez par le libellé de ces résolutions que le meeting était monté à un raisonnable degré de chaleur démagogique. Et ce degré a persisté jusqu'à la fin. Quand la réunion a été terminée, les principaux orateurs le citoyen Rochefort en tête, ont été chaleureusement acclamés par la foule massée à la sortie.

Je suppose que le gouvernement n'est pas plus malade depuis toutes les violences et toutes les insanités qu'ont débitées hier sur son compte les anarchistes de la salle Favé. Pourtant il aurait tort de croire qu'il est capable de résister à toutes les épreuves et à tous les châtimens dont le menacent les terribles citoyens qui n'ont même pas se ranger à la tête de l'armée des mineurs de l'Aveyron.

Il y a dans l'air de sérieuses menaces d'explosions socialistes; si méprisables et si lâches que soient les chefs de ce mouvement des fureurs du peuple à qui l'on ôte Dieu, ils remplissent leur rôle, qui est d'attirer dans cette foule ignorante la haine et la colère. Si le jour de l'explosion arrive, les chefs ne compteront plus; c'est un torrent qui passera et M. Goblet, le grand petit homme, n'enrignera pas ce torrent par ses impies contre le dogme du péché originel.

En attendant, je vous signale l'embarras visible de deux membres de l'extrême gauche MM. Granet et Lockroy, qui sont entrés dans le ministère pour y représenter l'extrême gauche et qui voient les uns après les autres les membres de leur groupe descendre vers les anarchistes. Ils ne sont pas peu étonnés de faire partie d'un cabinet que des démocrates qualifient hautement de continuateur de l'Empire et de la réaction versaillaise. Et ils se demandent peut-être s'ils ne rêvent pas, s'il ne vont pas être bientôt réduits à la douloureuse extrémité de faire conduire leurs anciens camarades de la gauche au poteau de Satory.

Quant aux gros bonnets du gouvernement, ils ne sont pas médiocrement gênés de la situation. Ils sentent que la crise appelle un remède énergique, mais ils sont retenus, évidemment retenus, par la crainte de pousser à bout les deux "extrême gauche" dont ils ont fait leurs collègues et dont la trahison les exposerait à toutes les fureurs de la presse et de orateurs de l'extrême gauche. C'est pour gagner du temps que M. Demôle, garde des sceaux, a encore demandé l'ajournement d'une question de M. Maillart sur les affaires de Decazeville transformée aujourd'hui en interpellation. Elle ne viendra en discussion qu'après la clôture du débat actuel sur l'emprunt. C'est autant de gagné.

CONFÉRENCES

DU

R. P. Monsabré

A NOTRE DAME DE PARIS

Les droits du prêtre

[FIN DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE]

(Suite)

Il s'agissait d'un impôt rigoureux que la loi nouvelle n'a pas confirmé. En instituant son sacerdoce d'amour, non seulement le Christ ne lui a rien donné, mais il l'a dépouillé de tout: "Vous ne posséderez, dit-il, ni or, ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, ni sac de route, ni deux tuniques, ni chaussures, ni bâton." Le condamne-t-il par là à une misère basse et honteuse? Non, messieurs. Il leur apprend le détachement du cœur, le mépris des biens que les hommes se transmettent, parce qu'ils les considèrent comme une partie d'eux-mêmes; mais il leur assure, en même temps, un patrimoine qui, pour n'être pas de même nature que celui dont le possesseur peut dire: c'est à moi, doit cependant les récompenser avec honneur de leurs travaux, car il ajoute: "Dignus est operarius mercede sua: L'ouvrier est digne de sa récompense." Cette récompense, il ne la détermine pas, il compte sur la conscience et la générosité des générations nouvelles auxquelles il va donner un cœur filial, à la place du cœur servile qui battait dans la poitrine de l'ancien peuple de Dieu. Lui-même, avec ses premiers prêtres, il vit de l'assistance de ceux qui bénéficient de son ministère, affirmant ainsi le droit de tous les prêtres qui viendront après lui.

"Ce droit est formel, dit l'apôtre saint Paul. Le bon sens, la loi, le Christ le proclament." Si nous semons parmi vous les biens spirituels, est-ce une si grande chose que nous moissonnions un peu de vos biens temporels? Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui appartient au temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel? Ainsi le Seigneur a parfaitement établi ceux qui annoncent l'Evangile: ils doivent vivre de l'Evangile: "Ita et Dominus ordinavit eis qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere."

Le prêtre doit vivre de l'Evangile, et en doit vivre avec honneur. Obligé à ce détachement de cœur qui l'empêche de considérer comme siens des biens donnés, dont il ne peut être que le dépositaire et le dispensateur, il n'en doit prendre pour lui-même que ce qui suffit à ses besoins, et dit avec l'apôtre: "Pourvu que nous ayons de quoi nous nourrir et nous vêtir, nous sommes contents: Habentes alimenta,

et quibus tegamur his contenti sumus." Mais, encore, faut-il qu'il puisse avoir cet humble et légitime contentement. Il n'est pas bon, ainsi que nous l'avons déjà remarqué en traitant la question de l'indépendance de l'Eglise, il n'est pas bon que la pauvreté du prêtre soit une charge perpétuelle qui pèse sur les fidèles; il n'est pas bon que les caprices ou la lassitude du peuple chrétien l'obligent à une laborieuse et humiliante mendicité; il n'est pas bon que le côté humain de sa vie soit enchaîné par des nécessités matérielles qui absorbent son temps, ses sollicitudes et ses forces au détriment de son temps, ses sollicitudes et ses forces au détriment de son caractère, et créent des servitudes nuisibles à la parfaite liberté dont il doit jouir pour l'accomplissement de sa mission et l'exercice de son pouvoir; il n'est pas bon que la question du vivre, du vêtement et du logement se pose quotidiennement pour lui, quand le devoir l'appelle à la prière, au sacrifice, à la prédication, à l'enseignement, à l'administration des sacrements, auprès des pauvres, des affligés, des malades, des mourants et des morts; il n'est pas bon qu'on puisse mettre la grandeur et la sublimité de ses fonctions divines en regard d'une profession vulgaire; il n'est pas bon qu'un métier ou un négoce quelconque l'expose à des désirs, à des avidités, à des calculs, à des démarches, à des agissements qui nuiraient infailliblement à sa considération. Et, d'autre part, il est raisonnable, il est juste, il est nécessaire qu'il puisse faire honneur aux obligations multiples que lui crée son ministère d'amour. Les misères spirituelles qu'il soulage et qu'il guérit avoisinent souvent des misères corporelles auxquelles il ne peut pas être insensible, et les malheureux qui reçoivent de lui les grands biens de la vérité et de la grâce ont pris l'habitude de le considérer comme l'aumônier général de la Providence. C'est à lui qu'ils vont d'instinct, comme à leur naturel refuge; c'est à lui que se montrent de préférence les infortunes qui craignent de ne pouvoir pas toucher le cœur des autres hommes; c'est à lui que se révèle la pauvreté honteuse. Ne faut-il pas qu'il ait, avec un cœur compatissant, des mains toujours ouvertes? Et comment donnera-t-il, s'il n'a pas reçu, je ne dis pas son salaire, c'est un mot qui jure contre la gratuité de ses saintes fonctions, mais le libre hommage et le juste tribut dû à son noble et important service.

Messieurs, ces impérieuses nécessités et ces hautes convenances ont été comprises par le peuple chrétien. Dès l'origine de l'Eglise, nous voyons les fidèles donner l'hospitalité aux apôtres, leur apporter le prix des biens dont ils se dépouillaient volontairement, prévenir leurs besoins, venir en aide à toutes leurs bonnes œuvres, leur envoyer de loin leurs offrandes destinées au soulagement des Eglises nouvellement fondées. Sous le règne sanglant des empereurs païens, les patriciens convertis cèdent aux prêtres leurs maisons et

leurs biens. Enfin, le droit sacerdotal s'affirmant davantage, à mesure que la société chrétienne grandit et étend plus de sollicitudes et de soins, des libéralités intelligentes et dévouées conspirent à créer les bénéfices qui assurent définitivement au prêtre une vie honorable et indépendante, lui permettant de ne pas se distraire de ses saintes fonctions et de satisfaire largement à ses obligations de charité. "Ce fut le mérite et la gloire des siècles de désintéressement et de foi, dit un de nos grands évêques, de placer le sacerdoce dans une situation prospère qui le garantissait contre le délaissement des siècles plus positifs et moins religieux."

Mais les siècles de désintéressement et de foi avaient compté sans le brigandage des révolutions. Dieu l'a permis, Messieurs, pour châtier, sans doute, les abus d'une prospérité temporelle qui, détournée de son emploi légitime, conspirait contre le désintéressement évangélique, et devenait une scandaleuse servitude au lieu d'être une source de noble indépendance. Abus dans le clergé où il s'est rencontré malheureusement, un trop grand nombre de prélats et de prêtres oublieux des conseils de Jésus-Christ, des maximes de l'apôtre et des intentions des fondateurs de bénéfices, aspirant aux grasses prébendes, pratiquant le cumul, détournant au profit d'une vie molle, oisive et luxueuse des biens destinés à la splendeur du culte et au soulagement des malheureux; mais, bien plus encore abus de la puissance séculière, envahissant par ruse ou par violence les biens d'Eglise, usant sans vergogne de ceux qu'elle devait protéger pour récompenser des services profanes, payer des intrigants, gorger des favoris ou doter des bâtards. C'est en vain que l'Eglise protestait contre ces abus, la pitié était prise et Dieu seul pouvait, par un coup de maître, remédier au mal qui menaçait de corrompre avec le sacerdoce les biens mêmes dont la libéralité des fidèles l'avait doté. Il trouva bon de supprimer la cause de ce mal en lâchant les voleurs.

Rois, princes ou peuples, ils ont fait aujourd'hui leur œuvre en divers pays; le nôtre, vous le savez, n'a pas été épargné. Permettez-moi, Messieurs, de pas approfondir ce mystère de justice divine et d'iniquité humaine. Il a pu modifier la condition temporelle du clergé, mais il n'a pas entamé son droit, et l'Eglise, tout en faisant, pour le bien de la paix, des concessions aux ravisseurs de ses propriétés, n'entend point sacrifier le principe qui assure à ses prêtres la rémunération de leur service public. Après le pillage officiel des biens offerts par la libéralité des fidèles, les compensations et indemnités qu'a pu obtenir l'Eglise, sont des choses sacrées que le débiteur, de quelque nom qu'il s'appelle, ne peut ni faire attendre, ni rogner, ni supprimer sans se rendre coupable d'une sacrilège injustice.

Si, cependant, les misérables prétextes qu'on invoque pour se débarrasser de cette charge publique venaient à triompher de la conscience

des législateurs, qu'arriverait-il? Le droit ne serait point changé, Messieurs, mais, tout simplement le sacerdoce redeviendrait à son point de départ, l'Eglise renouvellerait avec plus d'instances les exhortations qu'elle adressait au peuple chrétien à l'époque où le protestantisme commençait à la voler, et le peuple chrétien ferait pour le prêtre ce qu'il a fait pour les œuvres catholiques, depuis que l'Eglise ne peut plus le soutenir comme aux jours de sa prospérité. Il a pris à sa charge les ignorants, les orphelins, les pauvres, les malades, les infirmes; il prendra à sa charge le prêtre pauvre et persécuté, il partagera avec lui son pain et accomplira joyeusement, à son égard, le précepte du Seigneur: "Dominus ordinavit eis qui Evangelium annuntiant de Evangelio vivere." Et cela, Messieurs, jusqu'à le bon sens public, triomphant des haines, des sophismes, des attentats de l'impie révolutionnaire, s'indigne de voir les fonctionnaires de Dieu condamnés aux soucis et aux aventures de la mendicité, et reconnaître solennellement leur droit, sous quelque forme nouvelle en rapport avec la condition et les besoins de sociétés modernes.

Ayez confiance, Dieu n'abandonnera pas son prêtre; car, en l'appelant et en le consacrant, il a engagé envers lui sa providence plus qu'envers tous les autres hommes. Il lui doit des honneurs pour son éminente dignité, des grâces spéciales pour l'accomplissement de ses devoirs; il saura bien, sous quelque forme que ce soit, protéger ses droits au respect à la liberté, à la vie.

Condamnations à mort

Paris, 26.—La cour d'assises de la Meuse vient de condamner à mort un bûcheron de Naives-en-Blois, Emile Chard, âgé de vingt-six ans, pour avoir assassiné la grand'mère de sa femme, parce qu'elle refusait de faire à ses enfants abandon de ses biens.

Le misérable pénétra un jour furtivement chez elle et lui fracassa la crâne à coups de sabots et de maillet.

Devant la cour d'assises de la Somme, il s'agissait d'un double assassinat suivi de vol, qui a été commis le 11 janvier dernier, à Wiry-au-Mont, et dont la veuve Pidécoq, âgée de quatre-vingts ans, et sa fille Léonide, âgée de quarante-six ans, ont été victimes. L'auteur du crime était un jeune tisserand du village, Jean François Jacques dit Emile.

Jacques Emile vient de comparaître devant le jury, qui a rendu contre lui un verdict de culpabilité sans atténuation.

117 ans.

Mary Benenman, demeurant avec ses enfants sur une petite ferme près de Russiaville, à 12 milles de Kokomo, Ind., est probablement la femme la plus âgée du monde entier. Elle a eu 117 ans, le 27 avril courant, et son fils aîné comptera 81 années le même jour. Mrs. Benenman est fille

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

28 Avril 1886—No 14

LE MANOIR

DES

CELIBATAIRES

(Suite)

"Et d'une!"

Le bruit du verre se brisant sur le parquet avait empêché les deux jeunes gens d'entendre résonner le timbre de l'antichambre. L'ordonnance entra presque aussitôt et remit une carte à son maître.

"Un créancier? Qu'il entre!" s'écria Jean. "Nous le recevrons le soir en main!... Hé! soldat, d'autres huîtres!... Qui est-ce, René?"

René regardait la carte avec surprise.

"Je ne connais pas ce nom," dit-il enfin.

Et, relevant la tête, il aperçut tout à coup, près de la porte restée ouverte, un homme d'une taille élevée, aux traits accentués et sévères. "Permettez-moi d'entrer et de me présenter moi-même," dit froidement

l'inconnu, jetant autour de lui un regard empreint d'une légère ironie. "Je me nomme Gérard Anly, comme ma carte a pu vous l'apprendre. Je suis un ancien officier swéruier de la marine, et je viens de Saint-Illam... Mlle de Kéroux m'a chargé d'une lettre pour vous... L'affaire qui m'amène est pressante; toutefois," ajouta-t-il avec le même regard froidement railleur, "j'attendrai la fin de votre déjeuner..."

Le cœur de René battait de mille sentiments divers; cependant une certaine irritation y dominait. Il eût voulu à cet homme de venir en ce moment lui parler de Kéroux, et il resta un instant indécis.

"Ne te gêne pas," dit Jean. "Je viendrai à bout de ces huîtres sans toi... Si l'entretien doit être confidentiel, emmène Monsieur dans ta chambre, fais comme si je n'étais pas là."

René éprouvait je ne sais quelle vague envie de chercher quelque un visiteur qui s'imposait à lui. Mais le visage énergique de Gérard, la distinction, le calme de ses manières, la rosette qu'il portait à la boutonnière, un sentiment de la discipline en face d'un officier dont le grade était supérieur au sien, tout cela l'arrêta, et ce fut avec une courtoisie un peu forcée, mais irréprochable, qu'il introduit Gérard dans la petite chambre à laquelle mille recherches élégantes, mille bibelots encombrants donnaient un air efféminé.

Peut-être l'habitant de Kermach' avait-il dans sa pensée, par opposition à cette chambre, le vaste appartement un peu nu, antique et sévère, où il avait veillé le père mourant de ce jeune étourdi; peut-être pensa-t-il aussi à l'angoisse peinte sur le visage d'Alex tandis qu'elle parlait d'un frère qu'elle croyait livré au désespoir, et que lui, Gérard, trouvait en compagnie d'un ami à peu près ivre, devant un repas recherché...

René était la vivante image de sa sœur: grand, pâle, mince et blond, avec des traits un peu effacés, mais aristocratiques, une expression hautaine, des yeux gris, froids d'ordinaire, mais capables de refléter des sentiments très vifs.

"Vous avez pour moi une lettre de ma sœur?" demanda-t-il d'une voix dont il essayait de contenir les frémissements.

Gérard tira silencieusement son portefeuille et lui remit la lettre d'Alex.

Reçu l'ouvrit févreusement et la lut, ple, les dents serrées... L'irritation sourde à laquelle il était en proie augmentait d'instant en instant. L pensée que cet étranger connaissait ses torts et le rendait sans doute responsable du mal subit qui avait fait tuer son père, cette pensée révolta son orgueil. Gérard, impassible, attendait qu'il parlât. Il releva

enfin la tête et dit d'une voix frémissante:

"Ma sœur m'écrit, Monsieur, que vous voulez bien prendre la peine de vous mettre au courant de mes embarras, de voir mon colonel, de négocier un emprunt... Je ne sais quel mobile vous inspire tant d'obligeance mais je m'étonne que Mlle de Kéroux ait cru devoir initier un étranger à des affaires aussi intimes, et je vous remercie de vos offres, que je ne saurais accepter..."

Ses lèvres tremblaient, une rougeur brûlante couvrait ses joues, et il se leva comme pour congédier l'intrus.

Peut-être Gérard se trouvait-il prévenu contre le frère d'Alex par les circonstances mêmes de leur rencontre; peut-être ne sut-il pas, tout d'abord, distinguer ce que son attitude cachait d'angoisse; René, dans sa fierté de mauvais aloi s'appliquait à déguiser le chagrin et l'inquiétude que lui causait l'état de son père. Cependant l'officier de marine avait promis de lui rendre service malgré lui; en dépit du congé qui lui était si peu gracieusement donné, il resta assis, se contentant de hausser imperceptiblement les épaules.

"Je ne m'offenserai ni de vos paroles, ni de l'allusion qu'elles renferment," dit-il froidement. "La lettre de Mlle de Kéroux ne saurait vous donner tous les détails que

vous devez connaître, et je veux vous expliquer dans quelles circonstances..."

"C'est inutile!" s'écria René, emporté par la colère. "Je vous remercie de nouveau d'avoir soigné mon père, et je décline encore une fois vos offres de service... Mon ami m'attend..."

"Il vous attendra jusqu'à ce que j'aie achevé," interrompit Gérard d'une voix plus forte et avec un accent d'autorité, "et je crois qu'il n'est guère en état, à l'heure qu'il est, de s'apercevoir de votre absence. J'ai promis à votre sœur de vous voir, de vous être utile... Pauvre fille! Elle vous croyait plongé dans le paroxysme du désespoir... Je suis bien aise de constater que vous savez réagir contre le chagrin," ajouta-t-il avec une ironie involontaire.

Malgré la colère qui bouillonnait dans son cerveau, René éprouva le besoin irrésistible de se justifier aux yeux de cet homme, qui lui imposait par son calme même.

"Je ne suis pas responsable des folies de mes amis, et je ne puis leur fermer la porte," dit-il violemment. Le regard de Gérard se détendit. "Je viens à vous en ami," reprit-il, "et non pas en ennemi... Vous vous offensez de mon intervention: —peut-être l'ai-je offerte trop brutalement... Vous êtes agressif, vous semblez vouloir me rebouter... me fâcher même... Mais je ne me lasse

pas aisément d'une tâche que j'ai entreprise. Dans ma rude carrière, il m'est arrivé de porter secours à des hommes qui se noyaient; dans leurs convulsions, ils se débattaient et paralyaient mes efforts... Croyez-vous cependant que je les abandonnais?"

René, mordant sa lèvre jusqu'au sang, essaya de rire ironiquement, et murmura quelques paroles presque inintelligibles à propos des chiens de Terre-Neuve. Gérard ne parut pas s'apercevoir de son insolence et continua avec calme:

"Pourquoi refusez-vous une aide loyale? Votre père a failli mourir, votre sœur croit à tort que, sans la garantie de M. de Kéroux, vous pouvez trouver de l'argent... D'ailleurs, si je suis bien informé, vos dettes dépassent ce que vous demandez à votre père..."

—Je sais ce que j'ai à faire!" s'écria René, éclatant de nouveau. "Laissez-moi, Monsieur! Vous voyez bien que je ne suis pas maître de moi! Ne comprenez-vous pas que j'ai besoin d'être seul?"

(A suivre)

du capitaine Christopher R. Perry, officier pendant la guerre de l'Indépendance. Elle est née dans le comté de Sussex, Delaware, en 1769. Au commencement de ce siècle, elle épousa Wm. Coulter, qui mourut quelques années après, puis se maria avec John Benenman qui, ne vécut qu'un an. Elle a eu 8 enfants dont 4 sont encore vivants. Ses petits-enfants, et arrière petits-enfants, etc., s'élèvent au nombre de plus de 150. Mrs B. jouit d'une bonne santé et ne compte pas mourir de sitôt.

SOMMAIRE

France
Condamnations à mort
117 ans
Femmes — Le manoir des célibataires
Pas de juridiction
Flogé mal placé
Fuite Gaspé
Parlément fédéral
Conseil législatif
La situation en Orient
Le roi de Bavière
La question irlandaise
Souverain de reconnaissance
Christophe Colomb
Récus à nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Avis—Ed Bégin
Commission du Havre de Québec—A. H. Verre
Avis aux entrepreneurs—M. Gobeil
Une opinion du Dr Helliwell—Gingras, Langlois & Cie
Société de Construction Permanente de Québec
J. G. Gaudreau
Cathartique composé de Campbell
Rizier tonique de Campbell
Avis—Révérend M. Thiboutot

CANADA

QUÉBEC, 28 AVRIL 1886

PAS DE JURIDICTION

La motion Garneau vient aujourd'hui devant la Chambre d'Assemblée. Avant que nos députés se prononcent sur ce sujet, nous voulons une fois de plus affirmer le principe de la non juridiction de la Législature locale sur la question Riel.

Il est inutile d'ergoter et de faire du sentiment. La situation est claire. Nous avons une constitution. Cette constitution est précise et définit quels sont les pouvoirs exclusifs de chaque corps parlementaire, dans la Puissance. Voici ce que nous lisons à la clause 91 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord :

L'autorité exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessus énumérés, savoir :

260. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.

En vertu de la section 12 du dit acte, le droit de commuer les sentences de mort appartient au gouverneur-général en conseil. Dans les premières années de la confédération, les instructions des gouverneurs-généraux leur enjoignaient d'exercer cette prérogative en dehors de l'avis de leurs ministres. C'est ainsi que lord Dufferin commua seul la sentence de Lépine en 1875. Mais depuis 1876, les gouverneurs-généraux n'exercent la prérogative de pardon que suivant l'avis du cabinet.

D'après tout ce qui précède, il est donc évident que toute l'administration de la justice criminelle appartient exclusivement au pouvoir fédéral. Comment la Législature locale pourrait-elle s'en occuper sans sortir de sa sphère de juridiction ? Et si elle fait la démarche qu'on lui demande de faire, comment pourra-t-elle répondre aux reproches de ceux qui l'accuseront d'empiéter sur le domaine fédéral ?

On parle du vote donné par la Chambre au sujet du *Home Rule*. Nous croyons qu'on aurait mieux fait alors de s'abstenir. Mais les deux cas ne sont pas analogues. La constitution n'interdit pas positivement à la Législature d'adopter des adresses de félicitations à des hommes d'Etat étrangers, au sujet de leur politique sur certaines grandes questions nationales. Tandis que la constitution enlève absolument à notre Chambre locale tout contrôle sur la justice criminelle du Canada.

C'est un faux pas qu'on veut faire

faire à notre Législature locale. Nous savons que les députés vont avoir la sagesse de résister à la pression qu'on tente de faire peser sur eux. A part les rouges qui s'accrochent à la corde de Riel avec l'énergie du désespoir, et une poignée de fourvoyés, tout ce qu'il y a de gens bien pensants, tous les hommes les plus éminents dans la province sont contre l'intervention de la Législature locale dans une question qui ne la regarde pas.

Le gouvernement prend la position que nous attendions de lui. Il repousse la proposition Garneau. C'est à lui qu'il appartient de diriger la Chambre. Qu'il agisse avec fermeté ; que les députés se tiennent unis pour repousser une proposition inconstitutionnelle, et ceux qui veulent exploiter l'affaire Riel dans la politique locale, verront leurs petites manœuvres déjouées une fois de plus.

ELOGES MAL PLACÉS.

Notre confrère du *Monde* publie un article biographique des plus enthousiastes, sur le compte de madame Henry Gréville. Il ne fait aucune restriction ; il louange toute l'œuvre de cet écrivain ; il la porte aux nues. Nous citons :

Tous les ouvrages de madame Gréville sont de grande moralité et jamais elle n'a ouïllé son talent en écrivant la moindre page dont une femme honnête aurait eu à rougir. C'est ce qui fait que tous ses romans sont aujourd'hui en vente chez les libraires réputés les plus orthodoxes, et nous croyons ne pas être bien loin de la vérité en disant que c'est un des auteurs les plus lus au Canada, où l'on ne reçoit que de la littérature saine et non entachée des idées du naturalisme moderne.

Nous regrettons infiniment de lire de pareilles affirmations dans les colonnes du *Monde*. Comment, "tous les ouvrages" de madame Gréville sont d'une grande moralité. Mais notre confrère ignore-t-il donc que plusieurs des romans de cette femme de lettres sont tout à fait risqués, et renferment des scènes où la morale chrétienne est étrangement mécon nue ?

Nous n'avons pas lu toutes les œuvres de madame Gréville, mais nous en avons feuilleté quelques-unes dans l'intérêt de nos lecteurs, et nous connaissons les jugements portés sur ses livres par la critique catholique contemporaine. Cela nous suffit pour affirmer que les romans de madame Henry Gréville sont, en somme, peu recommandables, et que ni les commandements de Dieu, ni les commandements de l'Eglise n'y sont toujours respectés.

Notre confrère du *Monde* ne doit pas ignorer non plus que madame Gréville est l'auteur d'un célèbre *Manuel d'instruction civique*, qui a été mis à l'Index ? Est-ce là une recommandation pour nous ?

L'auteur de *Dosia* est malheureusement une libre-penseuse. Ses livres sont d'une moralité plus que douteuse. A quel titre le public canadien-français et catholique lui tresserait-il des couronnes ? Quand donc apprendrons-nous à nous défier des mauvais éléments qui nous viennent du dehors ?

Le *Monde* fait encore une autre affirmation qui nous paraît absolument insoutenable. "L'on ne reçoit au Canada, dit-il, que de la littérature saine, et non entachée des idées du naturalisme moderne." Hélas ! nous voudrions qu'il en fût ainsi. Mais nous ne pouvons avoir aucune illusion là-dessus. Nous avons vu trop souvent aux vitrines des boutiques, et même au foyer de familles chrétiennes, les œuvres malsaines de Zola, de Daudet, de George Ohnet, de Balzac, d'Alexandre Dumas, de Xavier de Montépin, et *tutti quanti*, pour admettre la proposition extraordinairement optimiste de l'écrivain du *Monde*.

Ce qui est vrai, c'est que les mauvaises lectures nous débordent, c'est qu'elles envahissent peu à peu toutes les classes de la société, c'est qu'elles sont popularisées par la presse. Il y a certainement là un péril national.

Le devoir des journalistes catholiques est de résister au courant, et de signaler le mal. Voilà pourquoi nous n'avons pu laisser passer sans protestation la réclame du *Monde* en faveur des œuvres de madame Henry Gréville.

PETITE GAZETTE

Sir Adolphe Caron et Lady Caron seront à Montréal samedi prochain, pour présenter les médailles commémoratives de la compagnie du Nord-Ouest à l'Artillerie de garnison.

On annonce que, bien que le navire américain qui a été saisi la semaine dernière pour infraction aux lois des pêcheries ait été relâché, parce que c'était là la première offense, cependant la loi sera, à l'avenir, strictement mise en vigueur dans tous les cas.

On lit dans le *Monde* :

Nous sommes autorisés, par le juge Mathieu, à déclarer qu'il n'y a rien de fondé, dans la rumeur qu'il serait sur le point de résigner sa position de juge pour entrer en politique.

MM. Richard White, de la *Gazette* de Montréal, et H. J. Beemer, entrepreneur, sont au St-Louis.

Parlement fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 27 avril.

Après les vacances de Pâques, la chambre s'est ouverte à 8 heures. Il y avait très peu de députés.

M. CURRAN présente un bill pour incorporer la Cie. *St-Gabriel levee and railway*.

Pour la première et la seconde fois.

L'hon. M. WHITE présente un bill pour amender l'acte autorisant l'octroi des subsides en terres à certaines compagnies de chemin de fer.

M. THOMPSON (Antigonish), demande qu'on jette la chambre se forme en comité général pour prendre en considération des résolutions relatives au salaire du juge additionnel du tribunal de la chancellerie, division de la cour supérieure de justice pour l'Ontario.

La chambre se forme en comité des subsides et plusieurs items sont considérés. A l'item du salaire du juge Travis, Sir Richard Cartwright parle de la conduite étrange de ce magistrat et après quelque discussion, on passe à d'autres items.

La chambre s'est ajournée à 140 hre.

L'hon. M. LANGELLIER demandera jeudi pourquoi la nomination de l'hon. C. WURTELE, comme juge de la cour supérieure de Québec, n'a pas été publiée dans la *Gazette Officielle* de samedi dernier. Quand cette nomination sera-t-elle publiée ? Sa commission lui a-t-elle été transmise ? Si non, quand lui sera-t-elle envoyée ?

Conseil Législatif

Séance du mardi, 27 avril 1886.

Président de l'honorable M. Boucher de LaBruière.

La séance est ouverte à quatre heures. Plusieurs pétitions sont déposées sur le bureau de la Chambre, entre autres les suivantes :

Du Conseil de Ville de la ville d'Iberville, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer du Grand-Nord, demandant des amendements à sa charte ;

Des habitants des comtés de Montcalm et de l'Assomption relativement à la construction d'une voie ferrée.

De Alfred Tanguay et autres de la ville de Québec, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Cercle Fontenac de Québec."

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du bureau de direction de l'Hôpital des femmes de Montréal, demandant de l'aide ;

De Victor Théodule D'Aubigny et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "L'Ecole de Médecine Vétérinaire de Montréal" ;

De la Corporation épiscopale catholique du diocèse de Nicolet, demandant la passation d'un bill ;

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De la ville de Farnham, demandant des amendements à sa charte ;

D'Onésime Boulianne et autres, demandant l'établissement d'un bureau d'enregistrement à Tadoussac ;

De Pierre Paradis et autres, de Bagotville, demandant des amendements au chap. 45 de la 30^e Victoria ;

D'Ovide Bossé, sheriff, demandant des amendements à la loi concernant l'annonce des ventes par le sheriff ;

D'Ovide Bossé et Calixte Hébert, régisseurs, demandant la réduction du cautionnement dans certains cas ;

Des électeurs de la municipalité No 1 du comté de Chicoutimi, demandant que les comtés unis de Saguenay et Chicoutimi soient divisés en trois districts électoraux ;

De L. J. A. Papineau et autres, de Montebello, demandant que le chef-lieu du district soit transporté d'Aylmer à Hull ;

De Louis-Philippe Demers, demandant la passation d'un bill autorisant le barreau à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat, après examen ;

Des Sœurs de l'Hospice de St-Thomas de Montmagny, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants de Leeds-Est, demandant des amendements à l'article 1080 du Code Municipal ;

De la Compagnie du chemin de fer

du Parc et de l'île de Montréal, demandant des amendements à sa charte et une extension de temps ;

De John Napier Fulton, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau à l'admettre à la pratique de la profession, après examen ;

De la ville de Ste-Cunégonde, demandant des amendements à sa charte.

M. le PRÉSIDENT.—J'ai l'honneur de vous communiquer un message de l'Assemblée Législative.

Ce message se lit comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 20 avril 1886.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres, pour examiner les divers rapports de la commission de refonte et de la codification, et pour informer leurs Honneurs que les honorables messieurs Blanchet, Flynn, Archambault et messieurs Asselin, Gagnon, Laliberté, Nantel, Stephens, Robidoux et Trudel, agissent comme membres du dit comité conjoint de la part de cette Chambre.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Atteste,
L. DELORME,
G. A. L.

Sur proposition de l'honorable M. Ross, la prise en considération de ce message est remise à demain.

L'honorable M. CHAMPAGNE—Je propose l'adoption de deuxième délibération du projet de loi intitulé : "Acte pour amender l'Acte 44-45 Vict., chap. 75, intitulé "Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Vict., chap. 49, et l'acte qui l'amende, 39 Vict., chap. 46."

M. le Premier Ministre, ayant fait remarquer que le projet de loi n'est pas imprimé ni distribué aux honorables membres de cette Chambre, la prise en considération est remise à demain.

La séance est levée.

La situation en Orient

Londres, 27.—Les nouvelles de la Grèce sont contradictoires. Une dépêche dit que la France a fait son possible pour régler le différend de la Grèce mais qu'elle a échoué dans sa tentative. La France n'a pas non plus signé l'ultimatum d'après lequel les autres puissances se sont unies pour faire désarmer la Grèce. Si elle le signe, ce fait sera communiqué à la Grèce dans une note séparée.

La Grèce cherche à obtenir des autres puissances certaines concessions en retour de son désarmement. D'autres dépêches annoncent que la Grèce a désarmé avant de recevoir l'ultimatum des puissances.

Une dépêche de Vienne dit qu'il est compris que la France a l'intention de proposer une conférence pour faire des concessions à la Grèce.

Une dépêche d'Athènes annonce que la flotte combinée des puissances va probablement se rendre au Pirée aujourd'hui pour prendre les ministres étrangers.

Athènes, 27.—Tous les représentants étrangers à l'exception du comte de Mony, le ministre français, ont eu une longue conférence ce soir avec les commandants des vaisseaux de guerre étrangers, maintenant au Pirée. On a discuté des mesures à prendre dans le cas où la Grèce ne se rendrait pas à l'ultimatum des autres puissances. La réponse de la Grèce à l'ultimatum est attendue sur la fin de ce semaine.

Le cabinet est constamment en séance. Le ministre de la guerre ne consentira pas au désarmement des troupes et il va donner sa démission.

A une assemblée publique sur le carré de la Constitution, on a dénoncé le désarmement. D'autres assemblées vont avoir lieu. Un corps de cavalerie est prêt à agir si des désordres éclatent. Plusieurs vaisseaux de guerre étrangers sont arrivés.

Un décret royal a été lancé ordonnant le désarmement des forces en réserve. Le ministre de la guerre s'en revient de la Thessalie.

Les Bavares sont fatigués de leur roi

Munich, 27.—Un Bavarois qui occupe de hautes fonctions à la cour a dit à un reporter que le roi Louis ne peut éviter la faillite et qu'il est atteint de démence. Il a mis le comble à ses excentricités en demandant récemment à un ministre des finances une somme de vingt à trente millions de marks pour continuer la construction de ses palais fantastiques. Comme celui-ci lui répondait que le pays ne pouvait supporter des charges aussi lourdes et lui conseillait d'abandonner ces constructions, le roi s'est mis en colère et a renvoyé le ministre en lui lisant : "Je ne laisse personne se rélever de mes affaires privées."

Peu de temps après il chérgeait le conseiller Klug de se rendre à Berlin pour y contracter un emprunt, mais les banquiers allemands auxquels ce dernier s'est adressé ont si simplement au nez de l'envoy. Depuis

plus de quatre mois le roi n'a eu aucun entretien avec ses courtisans. Il donne ses ordres par écrit à un de ses serviteurs qui remplit les doubles fonctions de secrétaire et de valet. Cet être privilégié n'est même pas autorisé à se tenir debout devant le souverain qui l'oblige à ce coucher sur le parquet la face contre terre, pour recevoir ses ordres. Le landstag bavarois, la cour et le peuple sont fatigués des caprices du roi Louis et une abdication réjouirait tout le monde.

La que stion irlandaise

Londres, 17.—O'Donoghue publie une lettre dans laquelle il dénonce les projets de Gladstone, qui, s'ils sont adoptés, auront pour effet de diminuer sérieusement la force, la prospérité et la gloire de l'Angleterre.

Souvenir de reconnaissance

Berlin, 27.—L'empereur Guillaume a envoyé au Pape une riche croix d'or ornée de diamants comme souvenir de la reconnaissance de l'Allemagne relativement au règlement de la question des îles Carolines.

Christophe Colomb

Paris, 27.—L'abbé Cassanova, un archéologue de Corse, a découvert des archives qui indiquent que Christophe Colomb est né dans la ville de Calvi, en Corse, et qu'il a émigré à Gènes.

Le président Grévy ayant examiné la preuve et ayant été satisfait de son authenticité a ordonné aux autorités de Calvi de célébrer par un jour de fête officielle le 400^e anniversaire de la découverte de l'Amérique.

Les habitants de Calvi vont célébrer cette fête le 23 mai et ils placeront une inscription commémorative à la maison où Colomb est né.

Echos & nouvelles

Pour Gaspé.

Le gouverneur général et sa famille partiront pour Gaspé après la session pour y passer une partie de l'été.

Leurs Excellences visiteront aussi le Nouveau-Brunswick.

A l'église St-Sauveur

Avec la bienveillante autorisation de Son Eminence le cardinal Taschereau, le R. P. Lacombe O. M. I. viendra, dimanche prochain, adresser la parole, pendant la grande messe, à l'église St-Sauveur, pour y redire les désastres et les malheurs de ses missions du Nord-Ouest, pendant la dernière insurrection. Il demandera en même temps à la charité des fidèles d'aider ces dévoués missionnaires à relever ces œuvres qui leur ont coûté déjà tant de sacrifices.

Répondant, en même temps, à la généreuse invitation du Révérend M. Plamondon, le R. P. Lacombe adressera la parole à l'église St-Jean-Baptiste, le même dimanche, au soir, à l'office de l'Archiconfrérie.

Recettes du Pacifique

Les recettes du Pacifique pour trafic depuis le 14 jusqu'au 21 avril 1886 sont de \$193,000. En 1885 elles étaient de \$176,000, soit une augmentation pour le temps présent de \$17,000.

La santé publique à Longueuil

M. le Dr Moquin, officier du Conseil Sanitaire de Longueuil, dit qu'il n'y a à Longueuil que deux cas de petite vérole et que les deux victimes sont en pleine convalescence.

Le conseil sanitaire de Longueuil a été réorganisé et l'on espère que les efforts du nouveau bureau feront bientôt disparaître l'épidémie dans cette paroisse.

—Expulsez les furoncles, les pustules, et les éruptions de la peau, en prenant la Salse-paille d'Ayer pour purifier le sang.

Mieux

L'het. George Couture est beaucoup mieux ; il a pu assister à la grande messe dimanche matin.

O-croit que l'hon. conseiller législatif assistera aux délibérations du conseil cette semaine.

Enquête

M. le coroner Belleau a tenu hier matin une enquête à propos de la mort de M. Simpson dont le cadavre a été trouvé dans la rivière St-Charles. Le défunt était disparu depuis le 9 janvier dernier, lors d'une tempête affreuse. Le jury a rendu un verdict de "mort à la suite d'une syncope."

On suppose que M. Simpson s'est égaré sur la glace de la rivière St-Charles, et qu'il a succombé au froid. Le cadavre du défunt était enveloppé de glace lorsqu'il a été trouvé, et c'est grâce à ce fait que le cadavre n'était pas décomposé. C'est le docteur C. Eusèbe Lemieux, jr., qui a fait l'autopsie.

Lugubre trouvaille

Hier matin, deux jeunes gens de St-Sauveur du nom de Philippe Plourde et Louis Gentil, sont partis afin de tondre des trebuchets au bas des côtes de Ste Foye, tout près de la route Bell. Traversant le troisième champ à l'ouest de la route, ils ont trouvé le cadavre d'un jeune homme.

Le cadavre avait la face contre terre. Le coroner a été informé du fait et le cadavre a été transporté à la morgue,

où une enquête aura lieu aujourd'hui. Il est plus que probable que le défunt est un nommé Carbonneau qui résidait à St-Sauveur.

La côte nord

M. J. W. Grégory a eu l'obligeance de nous donner communication d'une lettre qu'il a reçue de M. L. T. Paffard, gardien du phare de la Pointe-des-Monts. Nous extrayons de cette lettre les renseignements suivants :

On sait que la position des habitants de la côte nord a été des plus critiques durant l'hiver dernier. Ils ont été exposés à mourir de faim. Heureusement les caribous étaient en abondance et ces pauvres gens ont pu ainsi se procurer de la viande. Les postillons qui font le service entre le cap Bonne-Espérance et la Natasquan sont arrivés à la Pointe-des-Monts le 20 avril. Ils rapportent que depuis la disparition des caribous les choses sont bien changées. Toutes les provisions sont épuisées, même ce qui est appelé viande à chien, ou autrement dit loup-marin salé et fumé.

La chasse aux loup-marins a été très abondante à la Pointe-aux-Esquimaux. On y a tué 40,000 de ces bêtes.

Il fait là-bas une température superbe. Le 20 le thermomètre s'est donné le luxe de monter jusqu'à 60 au-dessus de zéro, température d'été pour cette partie de la côte.

Un mauvais voyage

Vendredi matin, le capitaine Coursol le lieutenant Frier, de la compagnie B, école militaire de Saint-Jean, avec M. Charlton et un employé de banque de Saint-Jean, s'embarquaient sur un yacht pour faire une promenade sur le Richelieu et le lac Champlain. Samedi dans la soirée les excursionnistes n'avaient point encore fait leur apparition à Saint-Jean et leurs amis entretenaient des craintes qu'il ne leur fût arrivé quelque accident.

En effet le yacht des quatre promeneurs avait été renversé par un coup de vent sur le lac Champlain, les voyageurs précipités à l'eau et recueillis par un autre bateau qui les trouva dans l'eau glacée cramponnés au yacht renversé.

Le Préfet du Pénitencier

Cette après-midi, à 3½ heures et demie, dit le *Monde* nous avons communiqué avec Saint-Vincent de Paul, par le téléphone, afin de connaître l'état de santé du préfet Laviolette si sérieusement blessé lors de la mutinerie de samedi. On nous a dit que M. Laviolette est un peu mieux qu'il était hier ; mais que ce ne sera pas avant quelques jours encore que les médecins pourront voir disparaître le danger de mort. Le malade est calme et montre toujours le même courage et la même énergie.

L'h. p. m.—M. le docteur Brousseau est arrivé vers une heure cette après-midi de Saint-Vincent de Paul.

Il a passé la nuit auprès de M. Laviolette avec M. le docteur Demartigny. L'état de M. le préfet n'est pas très alarmant.

L'inflammation ne s'est pas encore déclarée dans la blessure de l'abdomen, qui est la plus dangereuse.

Le Dr. Brousseau a fait l'extraction de trois petits os de la blessure à la mâchoire.

Le blessé a souffert un peu de la blessure qu'il a reçue au bras.

Ce matin, il a pu s'asseoir sur une chaise, près de son lit.

Ses médecins ont déclaré qu'il ne pouvait encore donner sa déposition ; il lui faudrait parler trop longtemps, ce qui le fatiguerait beaucoup.

—La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

Le Règne du Revolver

On lit dans une chronique de Paris. La mode en France est décidément au revolver, qui a détrôné le vitriol. L'assassin de M. Barrême a ouvert la série ; le pétitionnaire du blais-Bourbon l'a continuée ; M. de Blowitz était visé en même temps par un ennemi inconnu, et un anarchiste effrayait les habitués de la Bourse. Aujourd'hui c'est M. Jules Verne, l'auteur d'un roman fantastique, qui est frappé par un monomane. J'ai toujours pensé que la publicité donnée aux crimes par la presse éveille l'idée de crimes analogues.

Vous avez une pensée de haine ; on vous détaille une vengeance ; ce récit vous trouble d'abord ; il finit par vous obséder, avec la puissance d'une idée fixe, et chaque fois que vous passez devant la boutique d'un armurier, vous songez à l'usage que vous pourriez faire d'un revolver. On raconte que tous les assassins de profession ont tenu à assister à une exécution capitale avant d'embrasser leur carrière, et c'est un des arguments qui ont fait restreindre la publicité de la guillotine. La place que le fait-divers occupe dans le journalisme moderne n'est peut-être pas étrangère à cette multiplicité et à cette répétition des tentatives criminelles qui caractérisent notre époque. Ce ne sont plus, comme au temps d'Homère, les malheurs qui vont par troupe, ce sont les méfaits.

Recettes

Inscription transparente sur verre

Découper l'affiche qu'on désire faire figurer derrière un carreau ou une glace sans tain, coler à la colle de pâte sur le verre les lettres découpées et laisser sécher. On passe ensuite la peinture à l'huile sur le carreau ou vitre, sans épargner les lettres découpées, qui forment ainsi une réserve très nette. La peinture étant sèche, il suffit de faire tremper le verre dans l'eau. La colle de pâte se détache et les lettres ainsi con-

